

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n°8

A retenir :

Toutes premières fleurs pour les parcelles les plus précoces
La vigne doit être protégée contre le mildiou et l'oidium pendant la floraison
Apparition des toutes premières larves de cicadelles vertes

Mildiou :

Aucune tache n'est encore apparue.

Le temps est actuellement favorable à des contaminations. Chaque nouvelle pluie significative est potentiellement contaminatrice.

La vigne doit être protégée pendant la floraison. Ajustez le renouvellement pour ne pas être en fin de rémanence en pleine floraison.

Oïdium:

Aucune tache n'a encore été observée dans nos vignobles. Mais on atteint un stade et une période où des symptômes pourraient être présents mais difficiles à observer.

La vigne doit maintenant être protégée contre l'oidium, surtout pendant la floraison.

Traiter contre l'oidium en même temps que le mildiou.

Black rot:

Le risque est actuellement très faible.

Pas de nécessité de traitement spécifique.

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n°8

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

[e-phy catalogue produits phyto](#)

- l'état des lieux 2017 des résistances aux différentes molécules utilisées

http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_technique_commune_Vigne_2017_Vdef_cle8e7ec3.pdf

- le référentiel des produits phyto 2016 établi par les chambres d'agriculture du Val de Loire.

Vous y trouverez une liste de produits classés par matière active, avec les recommandations d'usages (limitation du nombre de traitement ...). Attention, la réglementation pouvant évoluer, ce référentiel est valide à la date d'actualisation du 01/01/2016.

http://www.indre-et-loire.chambagri.fr/uploads/media/Referentiel_Phyto_2016.pdf

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot*

Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr